

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 34 (1898)
Heft: 23

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

XXXIV^{me} ANNÉE

N^o 23



BIENNE

1^{er} Décembre 1898

L'ÉDUCATEUR



ALBERT GYLAM

Président de la Société pédagogique de la Suisse romande en 1897 et 1898

Phonétisme et orthographe réformée

Nous croyions qu'en matière de réforme orthographique, il avait été fait bone justice de l'objection qui consistait à dire : « Si l'on peut écrire come on parle, ceus qui parlent mal orthographieront mal. »

Dans le numéro 18 de l'*Educateur*, on a cru devoir montrer ce que serait l'orthographe d'un méridional, d'un Auvergnat et d'un Flamand, une fois que seraient adoptées les quelques réformes préconisées par M. Gréard dans son remarquable rapport à l'Académie française. Nous voulons bien croire que l'on n'a voulu que reproduire une innocente boutade ; toutefois, sous sa forme candide, cète plaisanterie pourrait induire en éreur un lecteur non prévenu.

C'est ce qui nous engage à revenir sur la question.

Et pour l'éclaircir, que l'on nous permète une comparaison.

La langue française n'est pas parlée avec une égale pureté par tous ceus qui s'en servent. Il y a chez nous quantité de gens qui disent : *Je sais pas, si j'aurais, je suis été*, etc. Et pourtant, personne ne s'avise de prendre cète façon de parler pour la bone.

De même, il y a beaucoup de gens qui prononcent mal. Pourquoi, en matière d'orthographe, devrait-on prendre pour modèle des prononciations vicieuses et écrire la *choupe* pour la *soupe*, d'après les Auvergnats, ou l'*oragnezé* pour l'*oranger*, d'après les Marseillais ?

Il y a une prononciation qui est la bone, tout come il y a une façon de s'exprimer qui est corecte, qui constitue le bon français et l'orthographe, qui figure la langue par des signes, doit représenter la *bone prononciation*, en d'autres termes, il faut écrire come on prononce quand on prononce bien. Voilà le principe.

Pour le moment, ce n'en est point l'aplication intégrale que demandent les sociétés de réforme orthographique, mais bien l'adoption d'un certain nombre de réformes précises tendant à rapprocher l'orthographe de la bone prononciation.

Et ce faisant, èles tendent également à propager cète prononciation corecte du français, car en se réglant sur l'orthographe rectifiée, on aura un guide sûr pour bien prononcer.

Et les honorables Marseillais, Auvergnats et Flamands qui penseront pouvoir suivre les traces de ceus qui sont censés avoir écrit à M. Gréard devront, après comme avant, soigner leur orthographe.

Ainsi donc, qu'il ne soit plus question d'acuser les réformistes d'amener l'anarchie dans l'orthographe. Sans doute, pour le moment, les différents groupes recomandent des séries de réformes qui, entre èles, ne sont pas en parfaite concordance. Mais il ne faut pas oublier que ce sont les propositions provi-

soires d'une période de transition. C'est come quand on revise une constitution. Des propositions se font jour de la part de divers groupés revisionistes ; les pouvoirs compétents en font le triage, adoptant les unes, repoussant les autres, et l'on arrive à un résultat représentant l'opinion du plus grand nombre.

De même, quand, en matière d'orthographe, l'entente sera faite et que, d'accord avec les autorités scolaires supérieures, un programme définitif sera adopté, des règles inutiles, illogiques ou surannées seront mises de côté, mais pour tout cela, il n'en existera pas moins une façon d'écrire qui sera la bone, *on n'écrira pas come on veut* (sauf bien entendu, pendant une période de transition durant laquelle l'ancienne et la nouvelle graphie seront admises à la fois).

Pour avoir une orthographe presque phonétique, l'espagnol, l'italien, l'alemand n'ont-ils pas d'orthographe ?

Il serait aussi absurde de dire que l'on orthographiera come on veut, que de prétendre que l'on décrètera de parler come on veut, en employant les tournures dont s'émaille le langage populaire chez nous aussi bien que dans les autres pays de langue française.

A.-P. DUBOIS.

INTERNAT ET EXTERNAT

Causerie

II

M. Möckli attribue à la ville de Porrentruy les médiocres résultats obtenus avec les élèves de première classe, prenant pension en ville ; et il pense que Delémont serait un milieu plus favorable. Si l'expérience en était faite, j'avoue que j'en serais un peu plus sûr, ainsi que des bons effets que produirait le rapprochement des deux écoles dans cette petite ville, où les rencontres seraient faciles et fréquentes. M. Landolt dit ironiquement en considérant ce rapprochement : « Il est vrai que les églises seraient plus fréquentées, et que quelques amourettes pourraient avoir un bon résultat. » Au moins, dans ce cas, faudrait-il conserver l'internat pour les filles. Dans une grande ville les inconvénients disparaissent ou à peu près.¹⁾

Mais le jeune homme, me dira-t-on, doit faire l'apprentissage de la vie et de la liberté même au prix de quelques écarts. Cela est juste, mais ce n'est pas ce qui presse le plus quand on entre à l'école normale. On y va essentiellement pour s'y préparer à la carrière de l'enseignement. D'ailleurs en matière de savoir-vivre, il y a aussi une marche progressive à observer. A l'école normale on pose les principes et exerce les éléments : l'ordre, la propreté, la régularité, la tenue à table, le support dans les frottements, etc., etc. Le genre d'éducation qu'on exige du jeune instituteur ne s'apprend que dans la vie pratique et dans la bonne société. Or l'élève instituteur, quelque libre qu'il soit, demeure étranger

¹⁾ La commission d'études propose en effet de ne rien changer pour le moment à l'organisation de l'école normale des filles de Delémont. On pourrait faire le même reproche à l'école normale de Pesoux si l'on considère les nombreux pensionnats de jeunes filles des environs et à l'école normale de Porrentruy, si l'on tient compte de la section pédagogique des jeunes filles qui ici sont soumises au régime de l'externat. Mais nous savons par expérience que ces craintes sont exagérées.

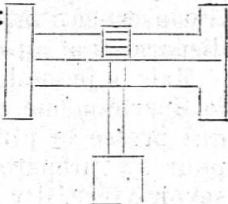
(Rédaction.)

à la vie pratique et aux sociétés qui lui seraient utiles. Il est rejeté sur lui-même, ou dans la compagnie de ses condisciples, et parfois entraîné dans de mauvaises relations. La liberté ne lui offre donc pas l'école dont il aurait besoin : ce n'est que plus tard qu'il pourra y entrer et poursuivre son éducation. J'ai souvent désiré que mes élèves fussent invités dans de bonnes familles, pour un dîner ou une soirée, mais cela n'a pu se réaliser. Quand il s'agit d'un étudiant ou aspirant d'une faculté quelconque, c'est autre chose : cette classe de jeunes gens intéresse davantage les familles qui ont des fils fréquentant les mêmes cours, et ces fils des sœurs qui aiment à faire la connaissance des camarades de leurs frères. L'élève instituteur est confiné dans une sphère plus modeste et il en faut prendre son parti.

Encore quelques faits que j'ai eu l'occasion d'observer, et j'ai fini.

Etant à Paris, en août 1867, et logeant avec d'autres instituteurs au grand collège Louis-le-Grand, je fus frappé et indigné de voir enfermés dans une cour intérieure, comme des prisonniers, de grands collégiens, déjà barbus, qui devaient passer leurs vacances au collège. Quelle horrible éducation pour ces malheureux ! On ne peut trop critiquer un internat de ce genre.

En 1876, je visitai l'école normale de Nancy, et fus frappé de la trouver clôturée comme un pénitencier, et d'y voir les élèves sous une continuelle surveillance, de nuit et de jour, même dans leurs récréations sur la place de gymnastique et dans le jardin. En causant de cette discipline avec le directeur, j'appris que jamais un élève n'obtenait la permission d'aller seul en ville. « Nos élèves, me dit-il, y connaissent trop de militaires qui ont été leurs camarades, et la ville est remplie de mauvais lieux... » Je compris cette dernière mesure, mais avec un serrement de cœur en pensant à la jeunesse de cette ville. Certes, la discipline dans l'intérieur de l'établissement était peu propre à former des hommes libres ; mais qui pourrait conseiller l'externat dans un tel milieu !

De Nancy, je me rendis à Neuwied sur le Rhin, dans la Prusse Rhénane. Neuwied, ville de 10,000 hab., de mœurs simples et honnêtes, est un tout autre milieu que Nancy. Une partie des habitants appartient à la tranquille et austère communauté des moraves. A l'école normale je trouvai tout une autre organisation qu'à Nancy. Le local, construit en dehors de la ville, n'est pas entouré d'une enceinte fermée, et la distribution intérieure concilie les avantages de l'internat avec ceux de l'externat. En voici la description. Au centre, un long bâtiment, avec corridor central, comme à l'école normale de Porrentruy, et aux deux extrémités deux ailes, donc 4 en tout. Au milieu, en face du portail et de l'escalier central, une galerie conduit dans une dépendance qui renferme l'économat, avec réfectoire en bas, aula et salle de musique en haut, ainsi :

Le directeur occupe deux ailes au premier. Son logement, auquel on arrive par le corridor central, est fermé ; son bureau est en dehors et donne dans le grand corridor. Trois maîtres principaux habitent chacun une aile, et leur logement, fermé, correspond à une des trois salles d'études des trois classes normales dont ils ont la haute surveillance. Les 75 élèves de l'école ont leur pension commune chez le traiteur, qui doit les nourrir d'après un menu fixé. Un maître non marié assiste aux repas et mange à une table particulière. En dehors des leçons et des heures d'études les élèves jouissent d'une pleine liberté.¹⁾

¹⁾ Les élèves de l'école normale ont de 17 à 20 ans. L'école est essentiellement une école d'études pédagogiques. La première classe emploie la plus grande partie de son temps à préparer et à donner des leçons dans deux écoles, entièrement soumises à leur direction, sous la surveillance des maîtres de l'école normale, chacun étant chargé de donner les directions théoriques et pratiques pour l'enseignement des branches qu'il enseigne. Le directeur est chargé de la pédagogie proprement dite, non de la didactique. — Pour entrer à l'école normale, il faut avoir fait le programme de l'école préparatoire, composée de 5 classes (12 à 17 ans).

Le bâtiment de l'école normale de Neuwied, construit d'après l'un des deux modèles prussiens, est un chef-d'œuvre de stratégie pédagogique. Chacun s'y trouve à l'aise et au large, maîtres et élèves, et je puis dire que pendant les huit jours que j'y ai passés, je n'y ai entendu ni bruit, ni cri, ni vu aucun désordre ou quoi que ce soit qui m'ait choqué. Maîtres et élèves sont très polis et en tout d'une correction parfaite, avec un brin de raideur militaire. Dans ce milieu, je me suis trouvé libre aussi, comme chez moi, pouvant circuler seul partout et voir tout ce que j'avais envie de voir, tandis qu'en France, avec une courtoisie un peu embarrassante, j'étais piloté partout et ne pouvais voir que ce qu'on me montrait. J'ai vu, après Neuwied, les grandioses écoles normales de Carlsruhe et celle d'Esslingue, mais l'architecture en est bien moins pratique et rend l'ordre et la surveillance plus difficiles.

Mais il est temps de terminer cette longue causerie, ce que je fais sans tirer de conclusions. Si j'ai heurté ci et là une idée contraire aux miennes, c'est sans nulle intention de blesser ou de faire mal, et l'on voudra bien me le pardonner.

J. PAROZ.

CHRONIQUE SCOLAIRE

VAUD. — † François-Philippe Coindet. — On annonce la mort de M. François-Philippe Coindet, ancien instituteur, décédé à Rolle dans la nuit du 15 au 16 novembre, à l'âge de 71 ans. M. Coindet avait rempli avec distinction ses fonctions de régent pendant 44 ans, dans son village de Marchissy.

NEUCHÂTEL. — Un voleur à l'école. — Un beau jeudi matin de novembre, les institutrices et les élèves d'une dizaine de classes du collège des Terreaux, à Neuchâtel, ont constaté avec stupéfaction un étrange désordre dans le mobilier scolaire. Après examen, on a reconnu qu'une dizaine de pupitres des maitresses avaient été forcés et qu'une montre en nickel, plus une faible somme d'argent, avaient disparu. Le voleur a dû s'introduire dans le bâtiment la veille et s'y tenir caché jusqu'au moment où il a commencé ses opérations. Une fenêtre, laissée ouverte au rez-de-chaussée et une chaise posée devant, donnent à supposer que l'auteur du méfait a pris la fuite par cette issue.

— **Nomination de M. Ed. Quartier-la-Tente au Conseil d'Etat.** Dans sa séance du 23 novembre le Grand Conseil a nommé conseiller d'Etat, par 57 voix sur 101 suffrages exprimés. M. Edouard Quartier-la-Tente, directeur des écoles secondaires de la ville de Neuchâtel. M. Quartier, qui pendant longtemps a été pasteur à Saint-Blaise, est tout désigné pour reprendre le poste laissé vacant par la mort de M. Clerc. C'est un ami de l'école et des instituteurs auquel nous présentons nos meilleurs vœux à l'occasion de sa nomination.

JURA BERNOIS. — Un anniversaire scolaire à Courtelary. — Le 9 novembre dernier a été commémoré, par une modeste fête, le vingt-cinquième anniversaire de l'entrée en fonctions de M. Paul Langel, comme instituteur à Courtelary. Une délégation de toutes les autorités locales, ainsi que les collègues de M. Langel, se rendirent auprès de lui en classe et lui remirent, en présence de ses élèves, une belle coupe en argent, comme témoignage de la reconnaissance de la population. Le président de la commission d'école adressa au jubilaire des paroles cordiales de félicitations, de gratitude, de souhaits et d'encouragement. Très ému, M. Langel répondit en excellents termes; il releva entre autres, avec reconnaissance envers Dieu, ce fait, qui a frappé tous les assistants et qui mérite d'être noté, c'est que, pendant ce quart de siècle d'enseignement, il n'a pas donné à ses élèves une seule heure de congé pour cause de maladie!

Pas de vraie fête sans fleurs; un superbe bouquet, offert par le corps enseignant, apporta sa note gaie à cette touchante cérémonie.

Le soir, un simple et joyeux repas réunissait au buffet de la gare une nombreuse société, heureuse de témoigner à M. Paul Langel sa sympathie dans ce jour de fête. M. l'inspecteur Gylam avait tenu à se joindre à cette fête scolaire en envoyant une lettre de félicitations.

SUISSE ROMANDE. — Société pédagogique. — Nous prions instamment les comités des sections pédagogiques cantonales de bien vouloir communiquer à notre secrétaire, M. E. Germiquet, instituteur à Bienne, les modifications ou compléments éventuels dans les listes ci-dessous des membres de leurs comités, des membres du comité central et des délégués au comité de rédaction de l'*Educateur* pour la période de 1899 à 1901.

Le bureau de la Société pédagogique romande se composera de MM. Marc Ruchet, conseiller d'Etat à Lausanne, président honoraire; Louis Gagnaux, syndic de Lausanne, président effectif; L. Burdet, instituteur à Lutry, vice-président; Marius Perrin, instituteur à Lausanne, trésorier; L. Sonnay, instituteur à Montblesson sur Lausanne, secrétaire. Le rédacteur en chef de l'*Educateur* sera M. Fr. Guex, directeur des écoles normales à Lausanne. Les délégués au comité de rédaction sont pour Vaud, M. Savary, instituteur au Chalet à Gobet; pour Genève, M. William Rosier, professeur au gymnase de Genève; pour Fribourg, M. A. Perriard, inspecteur scolaire à Belfaux; pour le Jura bernois, M. H. Gobat, inspecteur scolaire à Delémont; pour le Valais, M. Paul Pignat, secrétaire à Sion; pour Neuchâtel, M. Christian Hintenlang, instituteur à Noiraigue.

Les délégués du canton de Vaud au comité central sont: MM. J. Dériaz, à Dizy; F. Cornamusaz, à Trey; P. Rochat, à Yverdon; L. Jayet, à Lausanne; L. Visinand, à Lausanne; F. Cloux, à Essertines; C. Faillettaz, à Gimel; T. Lambert, à Concise; E. Briod, à Fey; H. Martin, à Mézières.

Les délégués de Genève sont MM. William Rosier, professeur; Louis Grosgrurin, instituteur; Charles Pesson, instituteur. Les suppléants sont MM. Louis Favre et Amédée Charvoz, instituteurs. Tous ces délégués habitent Genève.

Les délégués du Jura bernois sont: MM. E. Mercerat, instituteur à Sonvillier; H. Duvoisin, directeur à Delémont; G. Schaller, directeur à Porrentruy; A. Gylam, inspecteur à Corgémont; A. Baumgartner, instituteur à Bienne. Les suppléants sont: MM. Möckli, instituteur à Neuveville; Schneiter, instituteur à Villeret; Fromaigeat, maître secondaire à Saignelégier; Péquegnat, directeur à Delémont; Bueche, professeur à Bienne.

Les délégués de Neuchâtel sont: MM. A. Grandjean, instituteur, au Locle, W. Brandt, instituteur à Neuchâtel.

Le délégué de Fribourg est M. Léon Genoud, directeur du Musée pédagogique à Fribourg.

Le délégué de la Suisse allemande est M. Fr. Fritschi, président du *Schweiz. Lehrerverein* à Zurich.

Nous savons que dans le Tessin on s'est occupé de la nomination du délégué des *Amici dell'educazione del popolo*.

Les présidents des sections cantonales font également partie du comité central. Voici les noms des membres de ces divers comités cantonaux:

Vaud: MM. L^s Burdet, instituteur à Lutry, président; Jacques Dériaz, instituteur à Dizy, caissier; Paul Rochat, instituteur à Yverdon, secrétaire.

Genève: MM. Lucien Baatard, président; William Rosier, vice-président; Charles Mégard, secrétaire du comité; Louis Grosgrurin, bulletinier; Paul Pautry, bibliothécaire-archiviste; John Constantin, trésorier; Amédée Charvoz, secrétaire des assemblées générales.

Jura bernois : MM. Chatelain, inspecteur scolaire à Porrentruy, président; Schaller, directeur, vice-président; Vauclair, professeur, secrétaire; Colliat, caissier. Un membre n'est pas encore remplacé.

Neuchâtel : MM. Alfred Thiébaud, au Locle, président; L. Russillon, à Couvet, vice-président; Werner Brandt à Neuchâtel; secrétaire; Charles Wuthier à Cernier, secrétaire-adjoint; Fritz Rosselet à Bevaix, caissier; Daniel Mouchet à La Chaux-de-Fonds; A. Grandjean, au Locle.

Fribourg, Société fribourgeoise d'éducation. Président: M. A. Perriard, inspecteur scolaire; vice-président: M. J. Dessibourg, directeur de l'école normale; membres: MM. Horner, professeur; J. Quartenoud, inspecteur à Fribourg; A. Gapany, inspecteur à Montet; G. Miedinger, professeur à Estavayer; Crausaz, inspecteur à Lussy; Grand, instituteur à Romont; doyen Tschopp, inspecteur à Fribourg; Buntschu, instituteur à St-Sylvestre; Oberson, inspecteur à Bulle; Oberson, préfet à Châtel; Currat, inspecteur à Semsales; Singy, directeur à Bulle; E. Gremaud, secrétaire à Fribourg.

Valais : Société valaisanne d'éducation: MM. le chanoine Burnier à Vérossaz, président; Marcellin Cornut, à Vouvry, vice-président, et Alexandre Favre à Chippis, secrétaire.

— **Séance du comité de rédaction de l'*Educateur*.** Elle a eu lieu à Lausanne le 26 novembre sous la présidence de M. F. Guex, directeur. M. Savary, instituteur au Chalet à Gobet remplissait les fonctions de secrétaire. Etaient présents: MM. William Rosier pour Genève, Savary pour Vaud, Hintenlang pour Neuchâtel, P. Pignat pour le Valais et le soussigné pour le Jura bernois. M. Perriard, inspecteur scolaire à Belfaux s'était fait excuser, M. Marius Perrin représentait la gérance du journal.

M. Guex souhaite la bienvenue aux délégués et annonce que l'*Ecole* cessera sa publication au 31 décembre 1898 pour fusionner avec l'*Educateur*. L'éditeur de l'*Ecole*, M. F. Payot, se réserve une demi-page d'annonces dans la couverture de l'*Educateur* et sa librairie figurera comme bureau annexe d'abonnement et d'annonces pour notre journal social. Dès le 1^{er} janvier 1899, l'*Educateur* paraîtra toutes les semaines et sera imprimé par M. Ch. Viret-Genton.

L'*Educateur* aura deux parties comme jusqu'ici.

M. Guex a choisi M. Alexis Reymond, instituteur à Morges, comme rédacteur de la partie pratique. Dans sa partie générale l'*Educateur* s'occupera des questions générales à l'ordre du jour dans la pédagogie des divers pays qui nous entourent, Allemagne, Autriche, Suède et Norvège, sans oublier les écoles pédagogiques modernes en France. Parmi les questions nationales, il faut placer au premier rang l'entente avec la Suisse allemande qui pourra être basée sur des cours de vacances donnés à Genève, à Lausanne, à Neuchâtel aux instituteurs de la Suisse allemande et auxquels correspondraient à Zurich, à Berne des cours analogues pour les instituteurs romands qui voudraient apprendre l'allemand. Ces cours devraient être subventionnés par la Confédération. Une nouvelle organisation des examens de recrues s'impose aussi.

En outre l'*Educateur* devra s'occuper des intérêts du corps enseignant (position matérielle, traitements, pensions de retraite, secours en cas de maladie, subsides fédéraux, etc.).

Une revue des journaux pédagogiques, une chronique (pédagogique, littéraire, scientifique) mettront le corps enseignant au courant du mouvement social actuel.

Dans la discussion, le plan général exposé par M. Guex a reçu l'approbation de tous les délégués. La seule critique soulevée l'a été par le soussigné qui estimait que le choix du rédacteur de la partie pratique en dehors du comité de rédaction ne paraît pas être conforme aux statuts et que les membres du

comité de rédaction auraient été plutôt à même de trouver les matières qui conviennent à leurs cantons respectifs. Cette manière de voir n'a pas été partagée par tous les délégués et par le rédacteur en chef qui estime qu'il a le droit de choisir le rédacteur de la partie pratique. Le trésorier, M. Marius Perrin, rédacteur de l'*Ecole*, explique que des motifs d'opportunité recommandent de choisir un instituteur vaudois comme rédacteur de la partie pratique.

De bonnes paroles ont encore été échangées après la séance dans une réunion familière à laquelle a assisté M. le syndic Gagnaux, le futur président de la Société pédagogique romande, et M. Viret-Genton, imprimeur. L'impression que nous en avons emportée c'est qu'une nouvelle et salubre impulsion va être donnée à la Société pédagogique romande. Puisse-t-elle réunir autour de sa bannière la totalité du corps enseignant romand! H. GOBAT.

— **Agenda des écoles.** Nous recommandons à nos collègues cet utile agenda dont le produit net est destiné à la caisse de secours du corps enseignant romand. Institutrices et instituteurs faites-vous un point d'honneur d'acheter l'*Agenda des écoles*; collecteurs de district, n'oubliez aucun de vos collègues et amis dans la souscription qui vous est confiée!

TESSIN. — **Società degli Amici dell' Educazione del Popolo.** — Le comité pour 1898—1899 avec siège à Bellinzzone se compose de MM. Stefano Gabuzzi, président; Emilio Rotanzi, vice-président; Antonio Odoni, secrétaire; Giuseppe Stoffel et Carlo Rondi, membres; Onorato Rosselli à Lugano, caissier; Giovanni Nizzola à Lugano, archiviste.

SAINT-GALL. — **Internat.** Nous lisons dans le *Bund* du 13 novembre que le Conseil d'Etat demande au Grand Conseil un crédit de 186,500 francs pour créer un internat à l'usage des élèves de l'école cantonale et de l'école commerciale.

SUISSE. — **La Confédération et l'école.** La commission chargée de donner un préavis sur les projets d'une loi fédérale relative aux subsides de la Confédération à l'école primaire a été réunie à Berne les 17 et 18 novembre. Y ont pris part MM. Curti, Geilinger, Gobat, Grieshaber, Kœchlin, Kurz et Schobinger, conseillers nationaux, Simen, député au Conseil des Etats, les professeurs Gunzinger, de Soleure, et Hunziker de Zurich; quelques journaux disent aussi que M. Balsiger, de Berne, était présent. On remarquera que la Suisse romande n'était représentée que par M. Gobat. M. Gavard, de Genève, est malade et M. Ruchet, de Lausanne, n'a pas assisté à la conférence.

Les délibérations étaient basées sur le projet déjà connu du Conseil fédéral (projet Schenk) et sur le nouveau projet des directeurs cantonaux de l'instruction publique. Contrairement à la proposition des directeurs de l'instruction publique qui prévoit une répartition égale de la subvention suivant le nombre des instituteurs, la commission propose de répartir les subsides d'après le chiffre de la population. Des subsides complémentaires seraient accordés aux contrées qui ont à lutter contre des circonstances locales difficiles.

En revanche la commission accepte d'une manière générale la disposition relative au mode d'emploi de la subvention, tel qu'il est prévu dans le projet des directeurs cantonaux. En conséquence, l'école complémentaire participerait également à la subvention fédérale.

La commission propose comme minimum de la subvention la somme de deux millions, tandis que le projet Schenk prévoyait 1 200 000 francs.

Le chapitre du contrôle a été approuvé à l'unanimité, suivant le projet des directeurs cantonaux, avec quelques modifications proposées par M. Curti. En

conséquence, les cantons auront chaque année à présenter au Conseil fédéral un exposé général de leurs dépenses scolaires pour l'année suivante. Les comptes sur l'emploi de la subvention fédérale seront soumis à la ratification du Conseil fédéral, sous réserve du droit de recours.

La commission a finalement résolu d'une manière affirmative, par 8 voix contre 2, la question de la constitutionnalité d'une loi fédérale de ce genre. Se basant sur les propositions de la commission, le département fédéral de l'intérieur va élaborer maintenant un projet définitif, qui sera soumis au Conseil fédéral. Il est probable que ce projet pourra être soumis à l'assemblée fédérale dans la session de décembre.

ALLEMAGNE. — **Œuvres de Pestalozzi.** Un bulletin de souscription aux *Œuvres complètes de Pestalozzi* publiées par le pasteur C.-W. Seyffarth de Liegnitz est déposé à la rédaction de l'*Educateur*. Le coût de l'œuvre totale, soit 400 feuilles, est fixé à 10 pf. par feuille soit au total 40 marcs. La publication durera au moins quatre ans.

BIBLIOGRAPHIE

Der Fortbildungsschüler, 19^{me} année, chez Gassmann fils, Soleure. Prix de l'abonnement avec supplément : 1 fr.

Cette excellente revue, destinée aux cours complémentaires, a commencé sa 19^{me} année, en portant de 16 à 32 le nombre des pages de chacune de ses huit livraisons. Nous recommandons l'ouvrage de M. P. Gunzinger à tous les instituteurs qui lisent l'allemand. Ils y trouveront une foule de matériaux précieux pour leur enseignement. H. G.

Le Jeune citoyen, journal destiné aux jeunes gens de la Suisse romande en vue de leur préparation aux examens de recrues. Lausanne, F. Payot, éditeur. Prix : 1 fr.

C'est toujours avec plaisir que nous feuilletons le *Jeune citoyen* à son apparition qui coïncide avec la chute des feuilles. On sait que c'est aussi à ce moment que commencent les cours complémentaires et c'est avec une vive satisfaction que nous constatons l'abondance et la qualité excellente des matériaux mis à la disposition des instituteurs. Jamais un manuel uniforme ne pourrait offrir la variété des sujets traités par le *Jeune citoyen*. C'est pour la quinzième fois que cet excellent manuel fait son apparition et il a conquis le faveur des maîtres et des élèves. La Direction de l'instruction publique du canton de Berne l'a rendu obligatoire pour les écoles complémentaires de langue française. H. G.

Chrestomathie française du XIX^e siècle (poètes), par Henri Sensine. Payot, libraire à Lausanne. Prix : 5 fr.

Nous avons déjà parlé avec éloges du premier volume (*Prosateurs*) de ce recueil important. M. Sensine nous a donné une publication qui a sa place marquée dans toutes les classes supérieures de l'enseignement moyen (gymnases, lycées, écoles normales, écoles industrielles et commerciales, etc.). Il importe, en effet, dans les examens de fixer certaines limites au dilettantisme de certains examinateurs qui se croient tout permis. Ici nous avons une plateforme solidement édifiée et dans laquelle le jeune étudiant pourra se mouvoir à l'aise. M. Sensine a cherché à donner pour chaque auteur la note caractéristique, tout en réservant à chaque écrivain sa place au soleil. Largeur et tolérance dans les idées, critique sérieuse et élevée dans les tendances et dans l'expression, telle est, nous

semble-t-il, la pensée directrice qui a inspiré le choix des morceaux de la *Chrestomathie du XIX^e siècle*. Dans tous les cas, nous ne connaissons aucun travail de critique et d'ensemble qui puisse, mieux que celui-ci, donner une idée sommaire de la littérature française dans le siècle des livres et du papier. La *Chrestomathie* de M. Sensine est indispensable à tous les instituteurs, à tous ceux surtout qui enseignent notre belle langue française à l'étranger.

H. G.

Annuaire statistique de la Suisse, publié par le Bureau de statistique du Département fédéral de l'intérieur. 7^{me} année 1898. Prix : 6 francs.

Ce volume contient sous 18 rubriques des matériaux statistiques variés se rapportant aux différentes branches de notre vie publique. C'est une mine inépuisable sur la superficie territoriale, le mouvement de la population, l'agriculture et le recensement du bétail, la sylviculture, l'industrie, le commerce, les moyens de transport, l'assistance publique et privée, l'instruction et l'éducation, les finances, les prisons, le militaire, etc., etc.

On trouve à la fin du volume une étude de M. Billwiller, le directeur du bureau central météorologique suisse à Zurich sur le régime des pluies ainsi qu'une carte pluviométrique. L'*Annuaire statistique* peut rendre de grands services aux instituteurs, car ils y trouveront les éléments d'un grand nombre de problèmes d'arithmétique intéressants.

H. G.

Traité théorique et pratique du genre du substantif en français, par Alfred Zeller, professeur à Amsterdam. Amsterdam, J.-H. de Bussy, éditeur. Prix : 0 fl. 40.

Cette brochure de 36 pages est destinée aux élèves étrangers qui veulent apprendre le français. Elle répond bien à son titre et donne quelques règles simples et faciles pour apprendre et retenir aisément le genre d'un assez fort groupe de mots français. Il est vrai que dans chaque ordre nous trouvons des exceptions et l'auteur estime avec raison que celles-ci doivent être apprises par cœur ou par l'usage.

H. G.

Rechenbuch, cahier n° 1 à 15 pf., nos 2, 3, 4 à 20 pf., n° 5 à 30 pf.

Rechenbuch für obere Klassen der Mädchenschulen à 50 pf.

Rechenbuch für obere Klassen der Knabenschulen à 50 pf.

Ergänzungsheft für Mittelschulen à 50 pf. par W. Steuer, professeur d'école normale. Breslau, Max Woywod, éditeur.

Le succès des *Problèmes de calcul* de M. W. Steuer est si éclatant que nous avons tenu à examiner de près cet ouvrage dont les premiers cahiers ont eu jusqu'à présent 138; 171; 153; 133 éditions. Le premier cahier s'occupe du calcul de 1 à 20 en trois cours successifs : calcul de 1 à 5, de 1 à 10 et de 1 à 20. Le deuxième cahier a deux cours (calcul de 1 à 50 et de 1 à 100) et, ce qui paraîtra renversant pour beaucoup d'instituteurs, il attaque directement les fractions ordinaires $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{3}$, $\frac{1}{4}$, $\frac{1}{5}$, $\frac{1}{6}$, $\frac{1}{7}$, $\frac{1}{8}$ et $\frac{1}{9}$ et les fractions décimales 0,1 et 0,01. Dans le troisième cahier nous avons le calcul de 1 à 1000 et quelques exercices faciles sur les fractions ordinaires et les fractions décimales. Le quatrième cahier continue le même programme que le troisième avec la série complète des nombres entiers et développe l'étude des fractions qui se termine dans le cinquième cahier. C'est dans ce cinquième cahier que commence l'étude des surfaces géométriques; les applications à la vie usuelle deviennent plus nombreuses. Les trois cahiers complémentaires comprennent les problèmes qui découlent des proportions et de la règle de trois. La collection Steuer est très méthodique et nous attirons l'attention du corps enseignant sur cette publication de haute valeur.

H. G.

PARTIE PRATIQUE

I. LANGUE FRANÇAISE

Composition

1^o La mouche

Canevas. — Dans l'innombrable famille des insectes, guère d'utiles. Mouches, vilaine engeance sous le soleil du bon Dieu. Infinité d'espèces, presque toutes inutiles ou nuisibles. On les dirait créées tout exprès pour tourmenter l'homme et les animaux. Durant les chaleurs de l'été, mouche commune pullule dans nos appartements. C'est par nuées qu'on en voit dans nos cuisines, toujours prêtes à satisfaire gourmandise aux dépens de nos aliments. Salissent nos murs, nos plafonds, bourdonnent autour de nous. Vrai tourment que d'avoir ainsi, quand on travaille, ce bourdonnement de mouche autour des oreilles et de sentir leurs chatouillements aux mains, au visage, au bout du nez. Mouche curieuse, gourmande, toujours affamée. On profite de ses vices pour l'affriander avec de la poudre de sucre, la noyer aussi dans un bain d'eau de savon. Taon, mouche avide de sang, tourmente affreusement bêtes et gens durant la saison des foins. Heureusement racaille-là pas longue existence. Bourdons, grosses mouches brunâtres bien connues des enfants. Miel. Guêpe, dame toujours de méchante humeur, son dard. Seule l'abeille, parmi la tribu des mouches, nous rend services. Bonne et industrieuse créature. Aucun des défauts de sa race. Toujours occupée, n'a pas le temps de songer à mal faire.

2^o La plume

Canevas. — Outil par excellence des savants, des écrivains, des penseurs. Avec cette pauvre petite plume, qui n'a l'air de rien, on remue des idées et avec idées grandes et nobles on remue les masses, on agite et passionne le peuple. La plume a porté des coups plus graves que l'épée. Voilà qui paraît paradoxal... mais on n'a qu'à réfléchir pour se convaincre de la justesse de cette pensée. Pour écrire, on n'a pas toujours eu des plumes, le papier, l'encre, tels que nous les avons. On a écrit longtemps avec des poinçons, des roseaux, des plumes d'oiseaux. Il n'y a pas un demi-siècle que toutes nos écoles avaient encore plumes d'oies. Maître taillait à chacun. Souverainement mal commode et pourtant ces vieilles plumes d'oie ont gardé longtemps de zélés partisans. Plumes métalliques bien supérieures à tout cet attirail du vieux temps, et comme chemins de fer, téléphones, télégraphes et tant d'autres inventions modernes, ne font pas regretter le passé. Plumes métalliques pour toutes les mains, pour tous les goûts. Seulement, il s'agit de trouver celle qui nous convient. Plumes d'acier se font en Angleterre, en Allemagne. Par millions dans le commerce.

3^o Le moineau et le cheval

(Amplification d'une petite poésie)

On était en hiver. Il faisait froid et les pauvres petits pierrots ne trouvaient pas toujours à diner. On en voyait des bandes picoter sur les fumiers, les routes ; d'autres venaient pépier plaintivement sur le bord des fenêtres comme pour dire : « Donnez-nous, donnez-nous la becquée ! Alors quand les beaux jours seront revenus, nous purgerons vos jardins des vers et des chenilles. Voyons, Madame, ayez pitié des petits oiseaux, vos amis. » Or, pendant une journée de

cette rude saison d'hiver, un voyageur faisait donner l'avoine à son cheval devant l'auberge du village. Un moineau affamé s'approcha de l'animal et lui dit : « Ta mangeoire est pleine, dada ; tu me permettras bien, n'est-ce pas ? d'y prendre un ou deux grains d'avoine. Tu n'en feras pas moins un vrai festin de chanoine. — Prends à ton aise, petit pique-assiette ; régale-toi de ton mieux. J'ai un bon maître qui ne me laisse manquer de rien ; il est donc juste que je partage avec toi et que je laisse mon superflu à tes frères dans la disette. Mange, mange donc hardiment, petit ami ; ma portion suffit amplement pour nous deux. »

Les pierrots affamés se régalerent pour deux jours et ne perdirent pas le souvenir du service reçu. Quand revint l'été brûlant, les mouches revinrent en essaims nombreux et tourmentaient les bêtes de travail. Les moineaux reconnaissants en avalaient des centaines. Le cheval serviable eut d'autant moins d'ennuis et de peines. C'est le cas de répéter qu'un bienfait est rarement perdu.

HENRI MONNIN.

Cours élémentaire de littérature française

III^e partie — XVII^e siècle

IX

La Fontaine

Jean de La Fontaine (1621—1695), esprit original et charmant, a créé un genre où il est resté maître : la *fable*. Les apologues contés par ses prédécesseurs et ses modèles Esope, Phèdre, Pilpay.... ne ressemblent point à ceux qu'il a écrits et les fables composées par ses imitateurs Florian, Fénelon, Lessing.... sont de pâles reflets de son œuvre, quelquefois de lourds pastiches.

La Fontaine est un génie unique dans son genre, un artiste infiniment délicat, un penseur naïf et profond. La fable, telle qu'il l'a conçue, est un petit drame où il y a une action et un dénouement et où se meuvent des personnages qui ont un caractère individuel. Les mœurs de l'animal et de l'homme, celles de l'homme du XVII^e siècle et de l'homme de tous les temps s'y mêlent. L'œuvre de La Fontaine est, ainsi qu'il l'a dit :

« Une ample comédie à cent actes divers
« Et dont la scène est l'univers. »

On a critiqué la morale de notre grand fabuliste ; il n'a point prétendu être un prêcheur de vertu, mais seulement un peintre exact, enregistrant les leçons que nous donne l'expérience. Lui, le bon homme insouciant, le rêveur, le sauvage, il ne s'était point proposé d'apprendre à autrui l'art de bien vivre.... Ne disons pas avec Lamartine que sa morale est « la philosophie égoïste, sceptique et dure d'un vieillard » ; disons que ses fables, empreintes d'une touchante sympathie pour tout ce qui vit, sont un amusement charmant et instructif, un tableau très attachant. Le style en est souple, juste, naturel, les idées simples et le plus souvent saines.

Dans un siècle où tout était artificiel, La Fontaine a aimé passionnément la nature et a su la peindre avec tendresse.

Que de tableaux frais et reposants dans ses fables :

« L'onde était transparente ainsi qu'aux plus beaux jours ! »
ou bien : « Le long d'un clair ruisseau buvait une colombe »
ou : « Deux pigeons s'aimaient d'amour tendre »
ou encore : « Les alouettes font leur nid
« Dans les blés quand ils sont en herbe,
« C'est-à-dire environ le temps
« Que tout aime et que tout pullule dans le monde », etc., etc.

La Fontaine ne craint pas de souligner, au cours de ses fables, l'injustice des puissants, et on sent bien que l'ami fidèle de Fouquet n'est pas prêt à courtiser et à excuser Sa Majesté le lion, c'est-à-dire Louis XIV. Les travers humains, ceux des grands surtout : l'égoïsme, la brutalité, l'injustice n'ont pas en lui un peintre indulgent. Sous sa malice perce parfois l'indignation. La Fontaine est toujours pour les opprimés contre les oppresseurs, même lorsqu'il rit de la bêtise des premiers. Nous ne devons pas oublier, d'ailleurs, que c'est de son cœur qu'est sorti le vers le plus humain qui ait été écrit au XVII^e siècle :

« Et c'est être innocent que d'être malheureux. »

Il faut lire toutes les fables de La Fontaine, les faire apprendre aux enfants, les étudier, les méditer. « C'est, ainsi que l'a dit M^{me} de Sévigné, un panier de cerises. On veut choisir les plus belles et tout le panier y passe. »

HENRIETTE PERRIN-DUPORTAL.

II. SCIENCES NATURELLES

Cours élémentaire de botanique

Première partie. — Anatomie et physiologie végétales

XIX

Plantes vénéneuses

Les plantes n'ont, sans doute, pas été créées pour l'homme. Beaucoup, en effet, sont pour lui des poisons redoutables. Il faut bien se garder de manger les fruits qu'on ne connaît pas, de mâcher par distraction les feuilles ou les fleurs dont on ignore les propriétés. Parmi les plantes vénéneuses, nous citerons : l'*aconit*, grande plante herbacée à fleurs bleues, le *bouton d'or* (le suc laiteux que contient sa tige est un poison), l'*euphorbe*, l'*anémone*, le *pavot*, la *grande ciguë*, la *petite ciguë*, facile à confondre avec du cerfeuil ou du persil, si on ne fait pas attention à l'odeur désagréable qu'elle exhale lorsqu'on la froisse entre ses doigts, la *bryone*, liane qui croît dans les haies, la *belladone*, dont les baies noires constituent un violent poison, le *tabac*, la *jusquiame*, l'*if*, le *datura*, la *digitale*, etc., etc. Le *laurier-cerise*, dont les feuilles sont souvent employées pour aromatiser le lait et la crème, contient un poison, l'acide prussique ; il faudrait se garder de boire une infusion des feuilles de cet arbre. Les noyaux de cerises contiennent le même poison, ce qui rend parfois dangereuse la liqueur appelée *eau de noyau*.

Le *laurier-rose* contient aussi un poison violent. Des gens sont morts pour avoir mangé des limaçons, qui s'étaient proménés sur des tiges de laurier-rose. Dans les pays exotiques poussent des végétaux très dangereux. Citons une strychnée, qui fournit la *noix vomique*, poison redoutable, et une apocinée, qui donne le *curare*, au moyen duquel les Indiens empoisonnent leurs flèches. Le *curare* amène la mort en paralysant les muscles de la respiration.

La classe des champignons contient beaucoup d'espèces vénéneuses, aussi ne faut-il jamais manger des champignons qu'on ne connaît pas très bien. Les moyens indiqués pour distinguer les mauvais champignons ne sont pas des caractères suffisants : ils noircissent l'argenterie, tandis qu'on les fait cuire ; ils ne sont pas mangés par les limaces et les insectes ; leur chair change de couleur, peu après qu'on les a cueillis. Ce sont des indices, mais non des preuves certaines du poison. Citons parmi les agarics vénéneux la *fausse oronge*, à chapeau rouge ou jaune, tacheté de blanc, avec un pied et des lamelles blanches, et, parmi les bolets dangereux, l'*oignon de loup*, à tubes rouges, et le *bolêt cuivré*, à tubes jaunes.

Les plantes qui empoisonnent l'homme ne sont pas nuisibles pour tous les animaux. Ainsi les chèvres et les gazelles mangent impunément du tabac, les grives de la ciguë et les rongeurs de la belladone. Par contre, le persil tue les perroquets et le sucre les grenouilles. Le café est, comme le persil, un poison pour les perroquets, tandis que les corbeaux et les moineaux en prennent impunément.

HENRIETTE PERRIN-DUPORTAL.

IV. QUESTIONS D'EXAMENS

Certificat d'études primaires

(Suite)

Français

a) Composition

A la foire avec un franc.

b) Dictée

Ecrivez les injures sur le sable et les bienfaits sur le marbre

Le sable ne garde pas les empreintes qu'il reçoit; au moindre souffle d'air, elles s'effacent, et le sable reprend sa surface unie. Le marbre, au contraire, si le burin du graveur y a tracé des caractères, les conserve pendant des siècles. On retrouve encore de nos jours, sur l'emplacement des cités antiques, des plaques de marbre qui, après deux mille ans et plus, nous transmettent par leurs inscriptions le souvenir des belles actions accomplies chez les anciens peuples ou des vestiges de leurs lois et de leurs mœurs. Ecrire les injures sur le sable, et sur le marbre les bienfaits, c'est le fait d'un grand cœur. Il s'empresse d'oublier les offenses qu'il a reçues et ne ressent qu'une indulgente pitié pour les hommes qui se sont montrés envers lui injustes et méchants. Au contraire, il entretient en lui-même un culte, celui de la reconnaissance pour ceux qui ont été à son égard bons et secourables. Honneur à lui!

Problèmes

1. $7\frac{1}{2}$ kg. d'une marchandise coûtent $62\frac{2}{5}$ fr. Que coûtent 850 grammes?
2. A reçoit $\frac{1}{5}$ d'un héritage, B. le $\frac{1}{4}$, C. le $\frac{1}{3}$ et D. le reste par 1300 francs. A combien s'élevait cet héritage?
3. Quel est l'intérêt de $451\frac{3}{4}$ fr. à $5\frac{1}{2}\%$ du nouvel-an au 18 mars? (année civile).
4. Un marchand de grains mélange 13 hl. de seigle à $17\frac{1}{2}$ fr. l'hl., $7\frac{1}{2}$ hl. à $16\frac{2}{5}$ fr. l'hl. et 12,7 hl. à $18\frac{2}{5}$ fr. l'hl. A combien revient l'hl. du mélange, qu'il doit céder à 10% au-dessous du prix d'achat?
5. Le parquet d'un salon est long de 7 m. 5 dm. et large de 5 m. 2 dm. Combien faudrait-il de mètres d'étoffe de $1\frac{1}{4}$ m. de largeur pour en faire un tapis qui le recouvre entièrement?
6. Un bassin est profond de 1 m. 3 dm., large de 2 m. et long de 4 m. 5 dm. Quel est le poids de l'eau qu'il contient?

Histoire suisse

1. Indiquez deux événements importants de l'année 1291.
2. Quelle est l'importance de Brunnen au point de vue historique?
3. Quel fut le plus grand ennemi des Suisses au 14^e et au 15^e siècle?
4. Quel grand événement a préparé l'entrée de Berne dans la Confédération?
5. A qui appartenait l'Argovie avant la conquête de ce pays par les Suisses?

6. Depuis quand et jusqu'à quand a-t-elle appartenu aux Suisses comme pays sujet?
7. Contre qui les Suisses furent-ils souvent en lutte du côté du sud au 15^e siècle?
8. Il y a eu deux combats de St-Jacques; où, quand et entre qui chacun a-t-il eu lieu?
9. Quand et pour quel motif le prince-évêque de Bâle a-t-il quitté cette ville pour aller se fixer à Porrentruy?
10. Dans quel siècle et dans quel pays a vécu Georges Washington et quelles hautes fonctions a-t-il remplies?
11. Que perdit le canton de Berne en 1798 et que reçut-il en échange en 1815?
12. Quel centenaire les Vaudois ont-ils célébré cette année?
13. Indiquez deux combats qui ont eu lieu dans notre canton il y a un siècle et contre qui?
14. Nommez un grand citoyen vaudois de la fin du 18^e siècle.
15. Quels sont les cantons qui n'acceptèrent pas la constitution unitaire de 1798?
16. Que résulta-t-il de ce refus?
17. Quel est celui des cantons qui a résisté le plus longtemps et quel général a brisé sa résistance?
18. Quel événement malheureux pour notre pays a marqué l'année 1813?
19. Que s'est-il passé de remarquable en Suisse de 1830 à 1840? (Répondre d'une manière générale.)
20. Nommez un citoyen suisse qui a rendu un très grand service à notre pays en 1847.
21. Par qui sont nommées nos autorités de district?
22. Quelle est l'autorité législative de notre canton?
23. Quelle est la plus haute autorité judiciaire de la Suisse et où siège-t-elle?

Géographie

1. Indiquez le nom de votre district et sa population.
2. Nommez 4 villages du val de St-Imier.
3. Quel plateau y a-t-il au sud du Chasseral?
4. Quelles industries y a-t-il dans la vallée de Laufon?
5. Quelles routes conduisent de Cornol dans la vallée de Delémont?
6. Nommez un chemin de fer à voie étroite dans le Jura bernois?
7. Quelle plante cultive-t-on sur les bords du lac de Bienne?
8. Nommez une ville sur l'Aar entre Bienne et Berne.
9. Quelles routes carrossables relient le Hasli au Valais et à l'Unterwald?
10. Nommez quelques vents locaux dans les Alpes et dans le Jura.
11. Nommez quelques affluents de l'Aar dans le Mitteland et dans le Seeland.
12. Nommez trois passages qui d'Andermatt conduisent dans le Tessin, dans les Grisons et dans le Valais.
13. Connaissez-vous une station climatique dans les Grisons?
14. Nommez quelques stations de la ligne de chemin de fer Coire-Zurich.
15. Quelle grande industrie y a-t-il dans l'Appenzell et dans le canton de St-Gall?
16. Quelles écoles supérieures y a-t-il dans le canton de Zurich?
17. Nommez trois ou quatre villes de l'Argovie.
18. Nommez les trois plus grandes localités du canton de Neuchâtel.
19. Où fabrique-t-on des montres dans le canton de Vaud?
20. Que peut-on voir en fait de curiosités dans la ville de Fribourg?
21. Nommez quelques affluents du Rhône dans le Valais.
22. Quels sont les pays producteurs de pétrole?

Histoire naturelle

1. Quand les dents commencent-elles à se carier?
2. Nommez les os de l'avant-bras et ceux de la jambe.
3. Que fait-on des os dans l'industrie?
4. Sous quelle forme les aliments peuvent-ils pénétrer dans le sang?
5. Quel est l'effet de l'oxygène?
6. Par où passe l'air pour arriver aux poumons?
7. De quoi se compose le sang?
8. Nommez les organes de la circulation du sang.
9. Qu'est-ce qui constitue dans son ensemble le système nerveux de l'homme?
10. Comment appelle-t-on ce qui, avec l'iris, partage l'espace intérieur de l'œil en deux compartiments inégaux?
11. Nommez les quatre petits os qui forment la chaîne des osselets.
12. A quoi servent le goût et l'odorat?
13. Nommez les principaux aliments combustibles ou incomplets.
14. Quels sont les huit ordres des mammifères?
15. Par où monte la sève ascendante?
16. Pourquoi le baromètre baisse-t-il ordinairement quand il va faire mauvais temps?
17. A quoi sert le pendule en horlogerie?
18. Quelle est la température de l'eau bouillante?
19. Quel est l'effet préventif du paratonnerre?
20. Quelle est la pression équivalente à la pression de l'air à la surface de la terre?
21. Nommez un liquide qui est en même temps un aliment très nutritif.
22. Nommez deux végétaux qui servent à la fabrication de la bière.
23. Quand dit-on d'une eau qu'elle est thermale?
24. Quels sont les différents moyens d'éclairage?

Chant

1. A quoi servent les notes?
 2. Dans quelle mesure est composé notre chant national?
 3. Quelle est la note qui correspond à une pause, à 1 demi-pause, à 1 soupir et à 1 demi-soupir?
 4. Quelle clef emploie-t-on pour le soprano, et quelle clef pour la basse? Où les place-t-on?
 5. Quand il y a un C à la clef, quelle mesure a-t-on? et un C barré?
 6. Quelle différence y a-t-il entre la mesure à $\frac{3}{4}$ et celle à $\frac{3}{8}$?
 7. Que vaut un point placé après une blanche? et après une noire?
 8. Quels sont les signes d'altération? Nommez-les et écrivez-les.
 9. Quel signe emploie-t-on pour rétablir dans son ton naturel une note altérée?
 10. Comment indique-t-on que les notes doivent être détachées?
 11. Nommez ce signe $>$; qu'indique-t-il?
 12. Quel signe emploie-t-on pour indiquer que deux ou plusieurs notes doivent être chantées sur une seule syllabe?
 13. Dessinez une reprise et dites à quoi elle sert?
 14. Lorsque les cinq lignes de la portée ne suffisent pas, comment y supplée-t-on?
 15. Dans une mesure à 4 temps que faut-il ajouter entre une blanche et une noire pour que la mesure soit complète? (pas de silence).
 16. Quelle différence y a-t-il entre intervalle et interligne?
-

LIBRAIRIE F. PAYOT A LAUSANNE

- Leçons de choses et narrations pour l'enseignement intuitif et la composition dans les classes élémentaires, par F. ALLEMAND, broch. fr. 1. 10.
- De l'enseignement de la langue dans les écoles élémentaires. Ouvrage destiné à servir de guide aux instituteurs et aux institutrices, d'après Ruegg, par G. BREULEUX, fr. 2. 50.
- Livre de lecture destiné aux élèves des écoles primaires du Jura Bernois (degré intermédiaire), par H. GOBAT et F. ALLEMAND. fr. 1. 25.
- Méthode analytico-synthétique de lecture et d'écriture, par un ami de l'enfance. Trente-six tableaux d'épellation, en feuilles 5 fr., sur dix-huit cartons, fr. 10. —.
- Les premiers pas. Lectures graduées et illustrées par quelques amis de l'enfance. Premier recueil 75 cent. Deuxième recueil fr. 1. —.
- Premier livre de récitation. Poésie et prose. (Enfants de 6 à 9 ans.) 50 cent.
- Deuxième livre de récitation. Poésie et prose. (Enfants de 9 à 12 ans.) 65 cent.
- Dictées Romandes, par H. QUAYZIN, fr. 1. 75.
- Livre de lecture à l'usage des écoles de la Suisse romande, par F. RENZ, f. 1. 50.
- L'emploi des temps en français. Méthode pratique, par H. SENSINE. Nouvelle édition fr. 2. —.
- Chrestomathie française du 19 siècle. 1^{re} série: **PROSATEURS**, par H. SENSINE. Broch. fr. 5. —, rel. fr. 6. —. 2^e série: **POETES**, par le même. Br. fr. 5. —, rel. fr. 6. —.
- Anthologie des prosateurs de la Suisse française. Morceaux choisis et notices biographiques, par TISSOT et CORNUT. Br. fr. 3. 50, rel. fr. 4. 25.
- Le trésor de l'écolier. Livre de lecture à l'usage des écoles primaires, degré supérieur fr. 1. 75.
- Syllabaire illustré. Premiers exercices de lecture, par un ami de l'enfance, 40 cent. La partie du maître fr. 1. —.

118

LES PARENTS

qui voudraient placer leurs filles dans la **SUISSE ALLEMANDE**, sont informés qu'à

l'Ecole supérieure des filles à Soleure

une **école de commerce** a été établie spécialement pour les jeunes-demoiselles. Prix de pension très modérés.

S'adresser pour toutes les informations au soussigné

115

J. Keller, Directeur des Écoles à Soleure.

ANÉMIE

PILULES D'BLAUD

CHLOROSE

CONTRE

LES PÂLES COULEURS (MALADIE DES JEUNES FILLES)

Elles sont employées avec le plus grand succès depuis plus de 50 ans par la plupart des médecins français et étrangers.

Les **VERITABLES PILULES BLAUD** se vendent seulement en flacons de 100 et 200 pilules et ne se détaillent jamais.

Chaque pilule porte gravé le nom de l'inventeur comme ci contre :

A. SCIORELLI, 2, Place des Vosges, Paris.

BLAUD

AGENCE & DÉPOT

de la

Fabrique suisse d'appareils de gymnastique

INSTALLATIONS COMPLÈTES

d'emplacements et de salles de

gymnastique

d'après les meilleurs

systèmes

Hri WÄFFLER, prof de gymnastique, AARAU

Vente

d'appareils de

gymnastique d'une

construction pratique, so-

lide et élégante pour la gym-

nastique des écoles, des sociétés et

des particuliers. Engins pour la gymn-

astique de chambre: Trapèzes et anneaux à hau-

teur variable, cannes, haltères, massues et spéciale-

ment **l'extenseur à cordes élastiques** (Sys-

tème Trachsler), appareil excellent, simple et à applications

multiples pour la gymnastique rationnelle des deux sexes.

122

Accords. — Réparations.

FONDÉ 1807

HUG FRÈRES & C^{IE}, ZURICH

FONDÉ 1807

Magasin de musique, vente et abonnement



Pianos

de construction solide, châssis en fer, haut. 126 cm., excellent mod. suisse, à 7 octaves fr. 675

Pianettino de 5 octaves fr. 375.

Piano d'étude de 6 octaves fr. 550.

Pianos des meilleurs facteurs de la Suisse et de l'étranger.

HARMONIUMS

américains et allemands, pour la famille, l'église et l'école, depuis 110 fr.

VENTE — LOCATION — AMORTISSEMENT

VIOLONS

pr séminaires, régents et élèves, avec archet, boîte, cordes, etc.

Tous les instruments et accessoires de musique.

Zither-harpes, instruments à manivelles, boîtes à musique, etc.

Conditions spéciales pr Instituteurs, etc.



Garantie. — Amortissement.

Garantie. — Amortissement.

Accords. — Réparations.

150 instituteurs

qui correspondent en allemand, sont demandés dans des villes et villages de contrées vinicoles comme correspondants pour un journal suisse. (M. 10018 Z.)

Offres sub. **Z. L. 6686 à Rodolphe Mosse, Zurich.**

121

CHOCOLAT SUCHARD

Encres indélébiles en 24 couleurs

Encre de Chine liquide

essayées et recommandées par MM. les professeurs, architectes, etc.

Encre pour écoles et administrations

fabriquées par

79

Schmuziger & Co., Aarau

Se vendent dans toutes les papeteries

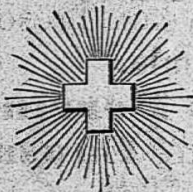
— 3 premiers prix —

Ce numéro contient 32 pages

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

XXXIV^{me} ANNÉE

N° 24



BIENNE

15 Décembre 1898

L'ÉDUCATEUR

Organe de la Société pédagogique de la Suisse romande

PARAISANT LE 1^{er} ET LE 15 DE CHAQUE MOIS

Direction du journal :

M. H. GOBAT, Inspecteur scolaire
DELEMONT

Gérance :

M. A. BAUMGARTNER, Instituteur
BIENNE

Rédaction de la partie pratique :

M. E. PÉQUEGNAT, Directeur de l'Ecole secondaire, DELEMONT

Tout ce qui concerne les mathématiques devra être adressé à

M. H. PRÊTRE, Maître au Progymnase, BIENNE

Comité central. — GENÈVE : MM. W. Rosier, prof.; Louis Favre, Bâttard, inst. à Genève; Ch. Thorens, inst., à Laney. — VAUD : MM. F. Cornamusaz, inst. à Trey; F. Guex, directeur des Ecoles normales; Gagnaux, syndic de Lausanne-Henchoz, adjoint au Département; Dériaz, inst., à Dizy; Rochat, inst., à Yverdon. — NEUCHÂTEL : MM. L. Latour, inspecteur, à Corcelles; Clerc, directeur, La Chaux-de-Fonds; Grandjean, inst., Le Locle. — FRIBOURG : M. Léon Genoud, directeur. — JURA BERNOIS : MM. Mercerat, inst., à Sonvillier; H. Duvoisin, directeur, à Delémont; Schaller, directeur, à Porrentruy. — SUISSE ALLEMANDE : Fr. Fritsch, maître second., à Neumünster-Zurich.

Comité directeur. — MM. Dr. A. Gobat, conseiller d'Etat, président honoraire. — A. Gylam, inspecteur, président. — F. Bueche, vice-président. — H. Gobat, rédacteur en chef. — A. Baumgartner, gérant. — E. Germiquet, secrétaire. — E. Péquegnat, H. Prêtre et F. Bœgli, membres adjoints.

La Direction du journal annonce tout ouvrage qui lui est adressé, et en donne un compte rendu, s'il y a lieu.

Prix de l'abonnement : 5 fr.

(Union postale, le port en sus)

Prix des annonces :

20 cent. la pet. ligne (étranger : 25 c.)

Pour les annonces, s'adresser directement à
L'IMPRIMERIE C. SCHWEIZER & C^{ie}, A BIENNE

Avis de la Gérance

A partir du 1^{er} janvier 1899, tout ce qui concerne la **Gérance de l'« Educateur »** et de l'« **Agenda** » devra être adressé au nouveau Trésorier de la Société pédagogique de la Suisse romande,

M. **Marius Perrin**, instituteur,
La Gaité, **Lausanne.**

BIENNE, 15 décembre 1898.

GÉRANCE DE L'« ÉDUCATEUR ».

Ch. Eggimann & Co., libraires-éditeurs, Genève

VIENT DE PARAÎTRE :

- A. LESCAZE. — Lehrbuch für den Unterricht in der deutschen Sprache auf Grundlage der Anschauungen fr. 3.—
Atlas de poche de la Suisse. 2^{me} édition » 4.—
Mme A. BRATSCHI-SIMOND. — Manuel de coupe et confection . . . » 8.—
- A. CORBAZ. — Exercices et problèmes d'arithmétique. 3 séries.
1^{re} série : Elève 70 cent., Maître fr. 1.—
2^{me} » » 90 » » 1. 40
3^{me} » » fr. 1. 20 » 1. 80
- A. CORBAZ. — Calcul oral. 1^{re} série: 60 cent., 2^{me} série: 80 cent.,
3^{me} série: 90 cent.
- A. LESCAZE. — Manuel élémentaire de langue allemande.
1^{re} partie fr. 1. 50, 2^{me} partie fr. 2. 25.
- A. LESCAZE. — Premières leçons d'allemand. 60 cent.

Envoi sur demande de notre catalogue d'ouvrages d'occasion.

100

OCCASION

Les fabricants fournisseurs des écoles des villes de Paris, Londres, etc., viennent de traiter avec nous pour offrir à nos lecteurs une magnifique sphère terrestre ou céleste d'un mètre de circonférence, bien à jour des dernières découvertes, et montée sur un superbe pied en métal.

Ce merveilleux objet d'art qui doit être le plus bel ornement du salon ou du cabinet d'études, aussi utile à l'homme du monde qu'à l'adolescent, et d'une valeur commerciale supérieure à fr. 30, sera fourni **franco de port et d'emballage** dans toute la Suisse, au prix de **fr. 15**, plus 1 fr. à payer à la réception pour frais de douane.

L'acheteur reçoit la sphère directement depuis Paris.

Adresser mandats et commandes à nos bureaux.

Imprimerie C. Schweizer & Co.,
BIENNE.

